



ASPECTS DE LA RACIALISATION AUX ANTILLES FRANÇAISES

Terry AigbeovbiosaOsawaru

aigbeovbiosa.osawaru@uniben.edu

University of Benin, Benin-City, Nigeria.

RESUME

Les effets et le devenir de l'histoire esclavagiste aux Antilles-Françaises restent sans doute des piliers incontournables selon lesquels on saurait mener à termes des tentatives d'évaluation deracialisation en Guadeloupe et en Martinique. Etant des Îles entrées dans l'administration de la métropole en 1635 hors de la volonté de la France d'élargir son territoire en dehors des frontières de l'Europe et peuplées en grande partie par des Noirs africains vendus en esclavage, la Guadeloupe et la Martinique nous présentent une population noire qui se montre, dans de nombreuses façons, " des rattrapés de l'histoire ". Ce qui veut dire qu'il est incontestable que l'histoire esclavagiste reste le phénomène le plus marquant dans la trajectoire sociale, politique et économique de la population (noire) dite affranchie de ces îles. Depuis l'arrivée des premiers esclaves arrachés à leur terre ancestrale en Afrique, en passant par l'abolition de l'esclavage le 27th Avril 1848 jusqu'à l'heure actuelle, les esclaves et leurs descendants affranchis ont du mal à s'intégrer à la terre et à la communauté que leur a léguées l'esclavage. Donc, dans la perspective qui est la nôtre pour ce qui est de cette étude, l'objectif serait de retracer l'historicité et le devenir social et économique. Pour le traitement de cette problématique, nous retiendrons les approches psychologiques et sociologiques.

Mots-Clés :la racialisation, les Noirs, les Blancs créoles, l'histoire, l'esclavage, la migration, l'économie, la vie sociale, l'homogénéité.

ABSTRACT

The effects and outcome of the history of slavery in the French Caribbean Islands remain without doubt solid landmarks through which one could evaluate racialization tendencies in Guadeloupe and in Martinique. Being Islands that became administered by France in 1635 out of France's desire to enlarge her territory outside the frontiers of Europe (and the latter's foresight of the Islands economic viability) and populated largely by black Africans sold into slavery, the islands of Guadeloupe and Martinique are homes to a black population easily identified in several ways, as "History catch ups". This shows the undeniable fact that slavery remains the most remarkable phenomenon in the social, political and economic of the liberated black population of these Islands. Since the arrival of the first set of slaves severed from their ancestral land in Africa, passing through the abolition of slavery on the 27th of April, 1848 up to present day, the slaves and their freed descendants find it difficult to integrate themselves in the land and society that slave trade has bequeathed to them. Therefore, ours in this study is to retrace the history and the current state of the Blacks of these two French Caribbean Islands with a view to decoding the divisive elements that make up its historical misfortune, its despair as well as the socio-economic relations that the blacks maintain with their white counterparts.

Keywords: Racialisation, Blacks, White creoles, History, Slavery, Migration, Economy, Social life, Homogeneity.

INTRODUCTION

Avant de commenter les vices sociaux qui nous permettent de faire le point sur la racialisation en Guadeloupe et en Martinique, une définition de la racialisation s'impose. La racialisation fait référence à des clivages ségrégationnistes tenus par les membres d'une race en raison du contrôle qu'ils exercent sur la vie économique, sociale et politique par opposition aux membres d'un autre groupe moins privilégié dans une société donnée. Autrement, on pourrait aussi affirmer que la racialisation renvoie à la réalité d'une société donnée où les membres d'un groupe de gens, qui, ayant été identifiés comme appartenant à une race prétendument inférieure par opposition à une autre, se trouvent privés de certains équipements et confort sociaux et confrontés à des inégalités économique, sociale et politique par les membres de l'autre race dominante. Partant, la racialisation implique forcément une classification des êtres humains dans une communauté suivant leur couleur de peau, une catégorisation qui influence l'accès à des systèmes et structures sociaux selon la prétendue hiérarchisation établie. Ayant tenté une définition de la racialisation, il va falloir la relativiser à la situation en Guadeloupe et en Martinique. Est-il encore besoin d'affirmer que les racines de la racialisation aux Antilles françaises s'inscrivent dans la nuit des temps de l'époque esclavagiste ? Or, ces preuves existentielles aujourd'hui montrent un surcroît des mesures prises par des Blancs créoles, représentants de la race dominante, pour maintenir leurs privilèges, sauvegarder leur éminence et préserver leurs caractères. L'une des mesures établies était l'interdiction aux membres de la race blanche de ne pas se marier ou entretenir des relations sexuelles avec les Noirs. Cela était conçu pour cerner la race pure et de la garder contre tout entremêlement par des Noirs. Il y a donc un arbre généalogique et c'est à ce titre qu'une petite minorité de la population a pu perdurer pendant des siècles sans perdre sa spécificité, leur domination et leur caste étroite. Ce qui veut dire qu'entre la période de l'esclavage et l'heure actuelle, il ne s'est produit qu'une transformation perceptible des mécanismes de domination d'une race par une autre. Les rapports sociaux s'opèrent donc d'abord au niveau de race et ensuite celui de classe.

LE FARDEAU DE L'HISTOIRE

La Guadeloupe et la Martinique regroupent notamment une population noire qui est aux prises avec des impasses sociale, économique et politique. Quoi qu'il en soit, il convient de tirer une opinion à ce niveau que ces défis mentionnés ci-dessus ont pour précurseur « l'insupportable fardeau de l'histoire esclavagiste » chez le Noir antillais.

Notons d'emblée que c'est hors des travaux des esclaves Noirs africains au nouveau monde que s'est construite la société des Antilles-française. Cela donne lieu à se faire l'idée que les Noirs de ces îles sont mal partis en matière d'une histoire défavorable. Voilà pourquoi Romuald Fonkoua (2006 : 106) se permet de dire que « L'histoire s'affiche d'emblée comme un problème aux Antilles quel que soit le biais par lequel on tente de l'aborder. »

A part le fait d'être un peuple désemparé par l'histoire, les Guadeloupéens et les Martiniquais s'avèrent pris entre l'enclume et le marteau. D'une part, étant des descendants des esclaves arrachés à l'Afrique, il leur est quasiment impossible de se déprendre pleinement de leur Africanité, cette partie qui leur est intérieurement enregistrée depuis le crépuscule du séjour africain de leurs ancêtres esclaves. Et d'autre part, ils se trouvent en désespoir de cause, forcés d'emboîter le pas à leurs anciens maîtres blancs, détenteurs du pouvoir politique et économique aux Antilles françaises. Ne pouvant pas rentrer en Afrique à la suite de l'abolition de l'esclavage à cause de leur longue durée d'absence hors du continent de leurs aïeux et se trouvant en marge de la société des Antilles françaises qu'ils ont appris à concevoir comme la leur, les Noirs antillais souffrent des formes latentes de la ségrégation raciale, de l'assujettissement politique et de la domination économique. Raphael Lucas (2008 :184) s'exprime ainsi sur l'impossibilité chez le Noir antillais de retourner en Afrique après l'abolition de l'esclavage.

En outre, dans la plupart des cas, la longue durée de l'exil ou de l'émigration a irrémédiablement transformé le narrateur, lui donnant un sentiment « d'inappartenance » vis-à-vis du pays natal, qui avait d'abord échoué en tant que mère nourricière, et échoue à nouveau en devenant mère dévorante. Le coupable de la réintégration impossible est la mémoire, une mémoire hypertrophiée qui a déformé les contours de la réalité en la formatant en fonction d'une nostalgie boulimique.

Etant un peuple qui ne s'est pas encore bien découvert et affirmé en matière d'un ancrage culturel (l'Afrique) et d'une libération totale du joug de l'esclavage comme elle se doit, les Noirs antillais sont évidemment aujourd'hui en train de retrouver leur fierté piétinée et l'égalité de race par rapport à leurs concitoyens blancs. Il s'avère que, dans le sillage de l'abolition de l'esclavage en 1848, c'est le Noir antillais qui était le plus mal sorti. Selon Antoine Régis (1992 : 231) :

L'abolition de l'esclavage en 1848 n'avait pas libéré les femmes et les hommes de couleur de la dépendance économique ; mais elle les avait installés dans un cadre de citoyenneté française (...).

Sur ce, on peut alors poursuivre qu'aux traces de l'abolition de l'esclavage, une race s'est trouvée libérée mais la société qui devrait lui permettre de s'épanouir ne lui avait pas été fournie. La problématique qui s'est posée par conséquent était à titre de

certaines indices sociaux qui mettaient de l'entrave au bien-être de la personnalité du Noir antillais et à son indépendance inébranlable dans tous les niveaux envisagés. Cette analyse servira de base à notre discussion principale sur les interactions raciales en Guadeloupe et en Martinique à partir de 1945.

Découvertes de manière respective en 1493 et en 1502 par Christophe Colomb, les îles de la Guadeloupe et de la Martinique sont peu à peu devenues un « laboratoire du tout monde » en raison de la transplantation forcée des Africains dans ces îles à l'époque de l'esclavage. Les presque quatre cents ans qu'a duré l'esclavage étaient durement marqués par la souffrance inouïe des esclaves et par la dépersonnalisation de l'identité africaine en vigueur avant que les esclaves ne soient arrachés à l'Afrique.

Par exemple, Corzani (1978 tome 3 : 33-34) nous fait part du rejet qu'avaient manifesté les Noirs esclaves face aux manières envahissantes de la métropole contre les cultures et traditions africaines :

La montagne devenait le symbole de la liberté et beaucoup, désireux de secouer le joug de vivre aussi selon leurs propres coutumes, de pratiquer leurs cultes habituels, risquèrent les supplices et la mort pour demeurer fidèle à leurs traditions en refusant le monde blanc. (...) Tant est profond aussi le désir de recréer en un lieu différent un monde social et culturel semblable à celui qu'on a quitté.

Malheureusement pour le compte des esclaves, ces techniques de préservation de leurs anciennes manières de faire ne pouvaient tenir que pour une courte durée à cause du fait qu'ils ont été interdits de se regrouper en solidarité. Ce qui veut dire que, peu à peu, un brassage de cultures (noire, blanche et asiatique) différentes entre les populations a pu naître. Cette situation a eu pour débouché un métissage tant sur le plan de race qu'au niveau culturel. En d'autres mots, comme à l'accoutumée des négriers, ces derniers ont eu à plusieurs reprises et à des moments différents à s'approvisionner en esclaves pour le compte des maîtres d'esclaves dans des régions différentes en Afrique. Le mot d'ordre oscillait moins autour d'un désir ardent de peupler les îles que de chercher des mains-d'œuvre pouvant se livrer aux travaux dans les plantations de canne à sucre et des bananes, deux produits agricoles qui ont éclaté la renommée des petites îles antillaises de langue française. Les Guadeloupéens et les Martiniquais peuvent être décrits comme une population issue d'un métissage culturel réussi. Malgré cette coalescence non légère des peuples différents, les anciens maîtres blancs (la race blanche) ont su sauvegarder leur éminence raciale et, par extension, leur supériorité par rapport à la race noire. Cet état des choses s'est soldé selon Glissant (1981 : 11) dans une « situation bloquée » où la société qui devrait permettre aux esclaves noirs nouvellement affranchis de se déployer pleinement n'avait pas été ainsi structurée, et donc les objectifs de

l'abolition de l'esclavage étaient loin d'être réalisés. C'est à ce sujet que Condé (1977 : 48-49) établit que :

L'abolition du système esclavagiste a d'abord profité aux Mulâtres (...) surtout ils sont économiquement puissants. (...) Il est donc inévitable que face aux esclaves misérables et illettrés ils se soient érigés en castes, en classe dominante. (...) Le monde mulâtre et le monde noir se regarderont avec méfiance quand ils ne se haïront pas jusqu'à ce que la prise de conscience politique tente de substituer à la notion de race celle de classe.

En dépit du fait que les esclaves noirs affranchis ont été admis à la citoyenneté française à force de l'abolition de l'esclavage en 1848, ces derniers font face à de nouvelles formes d'impasse ; la ségrégation raciale. A ce titre, Franklin (1984 : 188-189) a bien noté qu' :

Il était inévitable que les Noirs libres se heurtent à de grandes difficultés pour parvenir à un semblant de stabilité et d'indépendance économique. Le passage de l'esclavage à la liberté imposait d'abord à tous ceux qui n'étaient pas nés libres un considérable effort d'adaptation psychologique. (...) Autre obstacle, parfois insurmontable ; la volonté hostile que manifestaient à l'encontre de Noirs beaucoup de travailleurs blancs, surtout chez les artisans. Ils souhaitaient une législation qui écarte les Noirs libres de certaines professions et lors qu'ils ne pouvaient pas l'obtenir, ils recouraient fréquemment à l'intimidation et aux voies de fait afin d'éliminer la concurrence de ces derniers. Il y avait enfin la législation qui restreignait la liberté de circulation, interdisait certaines activités et désavantageait de bien d'autres façons les Noirs libres qui, généralement dépourvus de qualification, devaient se contenter d'ouvriers agricoles ou, pour ceux qui habitaient la ville, manœuvres.

A la servitude esclavagiste des Noirs pour le profit des Blancs succède donc la dépendance économique. Un fort clivage se fait dorénavant remarquer au sein de la structuration sociale et économique parmi les populations des îles. Les points de distinction restaient fortement les mêmes ; la couleur de la peau. Ce qui veut dire que la racialisation des peuples de ces îles, comme on pourrait s'y attendre, était basée sur deux rubriques principales qui pourraient encore se schématiser comme suit ; Blanc - Noir, race dominante - race dominée, bourgeoisie - prolétariat. A ce niveau, une analyse des enjeux des couches sociales entre les peuples de ces îles s'impose.

LA RACIALISATION AUX ANTILLES FRANÇAISES

En 1945, à peu près cent ans après l'abolition de l'esclavage sur les territoires français, beaucoup de critiques (de littérature et d'histoire confondus) du sort des îles antillaises de langue française se seraient attendus à une fusion, voire un entrelacement consubstantiel entre les peuples en question. Ayant vécu ensemble pour plus de trois siècles et s'étant devenus des partenaires dans la trajectoire antillaise, il était perçu que la population (blanche, mulâtre et noire) de ces îles ne forgerait pas seulement un même ensemble d'unité et de cohabitation harmonieuse,

mais jouirait aussi des droits de citoyenneté au sein de la nation française. Tant s'en faut, les points de distinction s'étaient avérés plus pesants que les indices communs. La population noire de la Guadeloupe et de la Martinique peut être décrite comme « les damnés de la terre antillaise » et donc aux prises avec une mainmise par les Blancs créoles (descendants des anciens colons). Étant donné que l'économie, la politique et la vie sociale subissent entre elles des effets corollaires, l'une influant sur les autres, nous l'avons jugé bon de les juxtaposer afin de mieux asseoir et enrichir la base de notre thèse. Pour avancer, une ségrégation s'offre aux yeux en matière de classement des habitations des Guadeloupéens et des Martiniquais. Dans les quartiers des Noirs, on trouve des maisons qui ne sont pas bien espacées, pas bien construites. Ce sont des choses de cette nature que Djinala, personnage principal du roman *Case mensonge* de Gisèle Pineau, dévoile ainsi :

Je vis en Guadeloupe, à Quartier Roucou. Il n'a pas une bonne réputation ce coin-là, on ne le montre pas sur les cartes postales. (...) Quartier Roucou c'est la misère. Ici tout le monde attend quelque chose et surtout demain, comme un bon morceau de fruit à pain. Il y en a c'est une allocation du gouvernement. D'autres c'est un travail. Et la majorité c'est un logement neuf dans les immeubles en construction, à la sortie du Bourg que Monsieur le maire a promis aux « défavorisés » pendant la dernière campagne électorale. (pp 7-8) (C'est nous qui soulignons)

Tel est le refoulement que subit la communauté noire de la Guadeloupe et de la Martinique entre les mains de leurs concitoyens blancs. Les quartiers des Noirs sont conçus de manière à être réfracteurs à une vie de bonheur et à une existence comme il faut. De l'autre côté se trouvent les Blancs créoles (aussi connus comme les Békés) qui habitent des grandes villes. Ces derniers habitent des appartements comme on pourrait imaginer, des demeures qui s'ouvrent sur de beaux paysages de rêves. Des maisons de style colonial s'y trouvent et y sont bien éparpillées. Planifié et construit de façon à servir comme le bastion des Békés, ce quartier qui présente un monde à part où les Blancs mènent une vie aisée entre eux à l'abri des regards des moins favorisés (des Noirs), jouit d'une complémentarité de grandes piscines, des terrains de tennis et d'immenses clôtures imposantes. Ce territoire est inaccessible aux Noirs parce que les Békés, vivant dans l'opulence, se veulent discrets sur leur richesse. À ce titre, il est impossible d'apercevoir ce luxe de vie de l'extérieur. Outre cette inégalité au niveau des demeures des Antillais, on repère aussi un implacable défaut d'égalité économique entre les Blancs créoles de la Guadeloupe et de la Martinique. Par exemple plus de la moitié des terres agricoles appartiennent aux Blancs qui constituent à peine vingt pourcent de la population. Chefs des usines et d'industries aux îles, les Blancs créoles détiennent le pouvoir économique. Malgré leur état de minorité en raison du peuplement et des chiffres démographiques, les Blancs créoles

sont propriétaires d'à peu près la moitié des magasins aux îles. On pourrait donc extrapoler, et cela à juste titre, que les Blancs créoles sont à la direction des établissements industriels et commerciaux. Ce qui implique qu'à partir de 1848, des anciens esclaves deviennent des salariés alors que les Blancs créoles restent les maîtres de l'économie. Le clivage racial est donc fort présent. Comment comprendre cette invulnérable caste de Blancs créoles qui, de toute apparence, semble aujourd'hui encore bien enracinée depuis la nuit des temps de l'occupation française des îles ? Edith Beaudoux-kovatz et Jean Benoist (1972 : 112) l'expliquent :

Le groupe des Blancs créoles se compose d'individus de race blanche dont la famille a habité la Martinique depuis plusieurs générations ou bien appartient à la première génération d'émigrés de l'île.

C'est ainsi que Monsieur Hayot, un Béké, définit les Blancs créoles en 1960 « des Blancs créoles sont des descendants européens qui se sont reproduits en race pure dans les colonies. » Cela parce que la pureté du sang est une condition préalable d'appartenance à « la race comme il faut ». Ces perturbations sociales et économiques bouleversant la Guadeloupe et la Martinique jusqu'à l'heure actuelle remontent aux réalités amères des Noirs et aux ruptures sociales qu'a provoqué l'abolition de l'esclavage en 1848. Remarquons que si la mainmise des Blancs créoles sur la vie économique et sociale a été incontournable, il est d'autant plus décisif aujourd'hui parce qu'il n'existe même à l'heure actuelle qu'une relation d'« employeur-employé » entre les populations blanche et noire aux îles. Cela a pour conséquence le fait que les Noirs des îles souffrent sous le poids d'une domination se manifestant à l'échelle sociale, économique et politique. Ce qui en découle c'est que la plupart des Noirs ne sont pas seulement mis en marge de l'accessibilité aux équipements et comforts sociaux, mais ils n'ont aussi aucun mot à dire à propos de la direction que prend l'économie des îles. En d'autres mots, la gestion significative de l'économie reste l'apanage des Blancs créoles, une race prétentieuse à plusieurs titres. Cela a évidemment débouché de la part de la population noire sur des réclamations d'une meilleure vie au sein de la nation française. Avec des jeunes noirs qui ont lutté pendant la deuxième guerre mondiale aux côtés de l'armée française tel le père de Gisèle Pineau et la revendication de plus de reconnaissance pour les DOM par Aimé Césaire le 26 Février 1946, la France, le 19 Mars 1946 a accordé le statut de 'Départements d'Outre-mer' à certaines de ses anciennes colonies y compris la Guadeloupe et la Martinique, cela après qu'Aimé Césaire a été élu maire de Fort-de-France et député de la Martinique en 1945. Monsieur Ngal(1975 : 207) nous en dit plus « En se faisant élire en 1945 maire de Fort-de-France, puis, quelque mois plus tard, Député, Césaire donne un nouveau coup de barre à son itinéraire. »

De sa part, Célestine Audrey (2010 : 3) nous explique le concept de la Départementalisation :

La départementalisation de 1946 intervient comme aboutissement d'un processus historique d'assimilation de ces colonies à la République. C'est également elle qui doit permettre l'application d'une égalité réelle de droits pour les habitants des Antilles françaises.

Cette nouvelle législation d'adoption, bien qu'elle n'ait pas changé grand-chose sur la réalité négative de la population de couleur au sein de l'Etat-nation, a toutefois permis à des Français d'origine guadeloupéenne et martiniquaise de circuler librement. Voilà pourquoi Célestine (2010 : 5) soutient à ce propos qu' :

Avec la transformation de la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane en Département français à partir de 1946, c'est l'aboutissement d'une politique d'assimilation qui établit en théorie l'incorporation complète de ces territoires Outre-mer à la nation française. La citoyenneté française permet le déplacement des Antillais sur le territoire national sans autre entrave que la distance.

Bien que, dans le cadre de la politique française à l'intention des originaires des îles, la départementalisation ait enregistré un progrès fondamental dans la vie des Noirs antillais, on repère néanmoins des formes latentes de racialisation contre les Noirs tant en outre-mer qu'en métropole. On ne s'étonne donc que de peu de lire dans le communiqué de presse des Associations antillaises (auxquelles nous reviendrions sous peu au fur et à mesure que progresse notre étude) que :

Les Antillais, Guyanais et Réunionnais qui peinent à trouver leur place au sein de la société française, souffrent d'être des citoyens « invisibles » alors même que les originaires de ces départements sont présents dans tous les secteurs économiques, et notamment dans les métiers en contact avec le public. (cité par Célestine Audrey 2010 : 8).

Se prononçant sur cette affaire de citoyenneté pour les originaires des îles, Célestine (2010 : 4) précise que « l'extension très progressive des droits sociaux aux habitants des Antilles françaises contribue à donner un caractère imparfait et ambivalent à leur citoyenneté. »

Cette impasse dans la perception humaine du Noir antillais s'est soldée dans le fait que l'on retrouve de nombreuses originaires des îles qui cherchent à effectuer une migration à partir des îles à la métropole à la recherche d'une meilleure vie et d'égalité de race et de classe. En effet, c'était pour bien encadrer et gérer la migration des Antillais en France métropolitaine que le Bureau des Migrations d'Outre-mer (BUMIDOM) a été créé en 1963. Selon Sylvain Pattieu (2016 : 82) :

Le BUMIDOM est créé en 1963 par le gouvernement français (...). Il s'agit d'une société d'Etat, au budget autonome, placée directement sous la tutelle des différents secrétaires

d'Etat à l'outre-mer. Son objectif assumé est d'encadrer et d'organiser les migrations venues des DOM, afin de désamorcer la crise sociale latente dans les DOM (émeutes de 1959 à Fort-de-France) et de s'assurer du maintien des DOM, derniers vestiges de l'empire, dans la République française. La migration d'individus souvent jeunes permet de couper les mouvements indépendantistes de leur base supposée.

En outre du raisonnement de Pattieu, le BUMIDOM est aussi destiné à lutter contre le surpeuplement aux îles, l'impasse économique et le chômage. Comme le note Julie Lirus (1981 : 52) :

Aujourd'hui la migration vers la France concerne toute la population des Antilles dites françaises. Beaucoup considèrent le départ comme une solution inévitable au problème du chômage. En fait la migration s'intègre dans le système économique et social des Antilles (...).

Malheureusement, à peine arrivés dans la métropole, les Antillais découvrent qu'ils ont une citoyenneté ambiguë. D'après Glissant (1981 : 74) :

L'émigré antillais en France est ambigu. Il mène la vie de l'émigré, mais il a un statut de citoyen. Il est à même d'être fonctionnaire ; infirmier ou fille de salle, employé des postes ou poinçonneur de métro, douanier à Orly ou agent de police. Il se sent français, mais il subit des formes latentes ou déclarées de racisme, tout comme un Arabe ou un Portugais.

Ayant mis toute sa confiance en la France comme pays paradisiaque, l'Antillais subit à cet égard une grande déception. Ce constat d'échec lui tombe dessus du jour au lendemain dès son arrivée en France métropolitaine. Cette situation s'apparente à l'expérience de Césaire et de Condé, une situation que Rosello (1992 : 97) décrit comme suit :

Césaire et Condé feront à Paris l'expérience de leur étrangeté, de leur aliénation, d'un exil négatif par rapport à une communauté métropolitaine qui les exclut sans qu'ils sachent vraiment où placer leur loyauté, leur appartenance, leur retour.

Les fonctions du BUMIDOM, s'étant montrées hors de propos avec le temps, Constant (1987) cité par Pattieu(2018 : 71) nous fait savoir qu' :

Au-delà des chiffres, la politique du BUMIDOM a ceci d'exceptionnel qu'elle correspond à l'encadrement inédit, dans l'histoire de France, d'une migration vers l'Hexagone par les pouvoirs publics. Elle dure jusqu'en 1982, date à laquelle la société d'Etat est remplacée, à l'instigation du gouvernement socialiste, par l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT), qui n'a plus pour objectif de développer la migration mais de favoriser, en métropole, l'insertion des originaires des DOM, et de permettre pour ceux qui le souhaitent la réinstallation dans leur département d'origine.

La persistance des ségrégations raciales contre les Antillais tant en outre-mer qu'en métropole, même après l'obtention du statut de « région » par la Guadeloupe et la Martinique en 1982, occasionne la floraison de plusieurs associations antillaises en France. Il s'agit des Associations telles que "Collective DOM", "Association Culturelle France Outre-mer" (ACFOM), "Antilles France Afrique Noire" (AFAN),

“Fédération Nationale des Associations et Groupements des Originaires d’Outre-mer.” (SADOM), Outre-mer Racines, Archipel Karaïb, Ballet Folklorique et Association pour la Promotion de la Littérature Antillaise pour ne mentionner que celles-là.

Les devises les plus remarquables et les leitmotivs les plus inspirants de ces associations oscillent autour des suivants :

- Faire connaître l’art domien...
- Favoriser une meilleure connaissance de la culture négro-africaine par le biais de rencontres artistiques.
- Promouvoir le folklore antillais.
- Réunion autour de la culture caribéenne et progresser ensemble.
- Promouvoir la culture antillaise.
- Promotion de la culture antillaise auprès des amis métropolitains et antillais.
- Défense et diffusion de l’art et la culture afro-caribéenne danse.
- Promouvoir la culture antillaise par l’apprentissage de danses traditionnelles
- La valorisation du patrimoine culturel antillais
- Contribuer au développement et à la programmation des lieux de solidarité, d’échange, de rencontres de partages, de consommations collaboratives et de création sur le thème de l’Outre-mer.

Nous sommes à cet effet portés à croire qu’en partie, ces associations ont surgi à la fois à l’aune d’une réaction impétueuse contre la racialisation à l’encontre de l’homme noir antillais et d’une prise de position stratégique qui se doit de défendre et de promouvoir les droits de l’homme du Noir antillais au sein d’une nation qui l’exclut de la collectivité en lui attribuant une « citoyenneté invisible ».

CONTRE LA VIE CHÈRE EN GUADELOUPE ET EN MARTINIQUE

Une autre mesure selon laquelle les caractéristiques de la racialisation s’aperçoivent de surcroît aux Antilles est au niveau de la vie chère. Nombreux sont les chercheurs économistes et sociologues qui se sont livrés à des enquêtes tentant de saisir les raisons pour lesquelles il existe entre la France métropolitaine et l’Outre-mer un décalage énorme dans les prix (tantôt des marchandises sont deux fois plus chères aux Antilles qu’en France métropolitaine) des denrées vivrières et dans presque toute autre chose qui se vend aux Antilles. Parmi bien d’autres choses, de telles recherches ont débouché, d’une part, sur des observations selon lesquelles les conséquences négatives de ces prix élevés sur la vie des Antillais (des Noirs antillais en particulier) sont très marquantes. En effet, étant en grande partie des employés (salariés) des

Blancs, les Noirs ont dorénavant du mal à entretenir leur famille et à subvenir à leurs dépenses quotidiennes. D'autre part, les enquêtes ont montré que les prix élevés sont attribuables au fait qu'à peu près 80% des produits de première nécessité aux Antilles sont importés de la France. Cela laisse croire que la région opère (sauf pour des relations économiques avec la France métropolitaine) un système relatif à l'autarcie, et cela s'inscrit dans la notion que la vie ne peut qu'être chère vue ces circonstances et chiffres. De leur part, les Blancs créoles, maîtres des usines, des sociétés et des industries, avancent à leur défense, des détails suggérant que leurs importations sont beaucoup taxées à la douane et que les assurances coûtent encore plus chères. Finalement, ils sont d'opinion que, pour une économie dépendant presque uniquement des importations de la France métropolitaine, la vie ne peut pas se dérouler autrement. En la demeure, ces désavantages économiques sous formes de la vie chère en Guadeloupe et en Martinique ont provoqué le soulèvement des grévistes qui manifestent contre la vie antillaise jugée, selon eux, à la dérive. Sur la liste des problèmes concernés par leurs revendications se trouvent le niveau élevé du chômage (60% des jeunes de 25 ans ou moins sont sans emploi), le niveau inquiétant d'analphabétisme et le haut niveau du prix des marchandises. Ils s'accordent pour faire savoir aux autorités que ces facteurs les mettent dans l'impuissance de mener une existence heureuse et qu'ils ne peuvent plus rester les bras croisés. En conséquence, l'un des leaders du syndicat en Guadeloupe et en Martinique, Elie Domota, qui est aussi Secrétaire Générale des Unions Générales des Travailleurs de Guadeloupe (UGTG), mène à l'avant-garde des grévistes un rôle moteur pour réclamer une meilleure vie pour les Antillais. Certaines des revendications des manifestants concernent la création de plus d'emplois pour les citoyens et une situation sociale, soit en France métropolitaine ou aux Antilles, où règne l'égalité des hommes quelle que soit la couleur de leur peau ou leur statut social. Les Antilles étant une communauté hétérogène, les grévistes veulent une reconnaissance explicite des valeurs de la personne humaine des Noirs, une cessation définitive du peu d'égard pour les Noirs par l'Etat, une cessation du fait que les Noirs sont surtout destinés à des emplois peu ou pas qualifiés et une augmentation des bas salaires pour les employés. Tout court, ils demandent l'égalité sociale pour tous. Par conséquent, ils mettent le Gouvernement français en demeure d'honorer ces demandes. Le mot d'ordre principal du syndicat mené par Elie Domota, et par lequel il s'identifie est ' LKP ' (Liyannajkontpwofitasyan en créole, et collectif contre l'exploitation en français). Comme d'habitude durant les manifestations, les manifestants descendent dans les rues et érigent des barrages routiers tout en chantant en créoles « La Gwadeloupsé an nou, la Gwadeloupsépa ta

yo », ce qui veut dire en français « La Guadeloupe c'est à nous, la Guadeloupe ce n'est pas à eux. » On peut même se laisser gagner par l'idée qu'une telle chanson aurait pu être reprise en Martinique avec les mêmes réclamations. En faisant savoir aux Blancs créoles qui conçoivent de telles démarches prises par les grévistes à leur égard comme racistes, des Noirs soutiennent que la chanson n'a d'autres acceptations autre le fait que « La Guadeloupe c'est à ceux qui veulent son bien-être. » Des manifestations sont des fois violentes. On en trouve un bon exemple pendant les manifestations déclenchées le mercredi 18 Février, 2009. Des manifestations qui étaient censées se dérouler dans le calme s'enflamment jusqu'à ce qu'il y ait des voitures calcinées, des magasins forcément fermés et pillés, certains sont incendiés même. S'entichant de la possibilité de mener une meilleure vie et de l'intégration à de grands courants de la vie sociale et économique par rapport à l'administration de la France, les manifestants ne se lassent pas de revendiquer ce qu'ils considèrent leur revenant de droit. A cet égard c'est comme s'ils sont gagnés par l'interpellation de Glissant qui, dans une interview accordée à Brossat et Maragnès (1981 : 92) dit qu'« A la Martinique, les masses populaires ne sont pas organisées en prolétariat. Il y a eu une sorte d'éparpillement, de diffusion et de déperdition des masses. »

En ce sens, ils ont obtenu une augmentation de 200 euro par rapport au salaire minimum, dans le sillage des manifestations subvenues en 2009. Ce qui fait qu'aujourd'hui le salaire minimum aux Antilles françaises est environ 1,300 euro par mois.

CONCLUSION

Il existerait peut-être des formes de racialisation aux Antilles françaises pour encore bien longtemps. Cela revient à dire que les ségrégations raciales existant jusqu'à présent en Guadeloupe et en Martinique remontent à l'époque de l'esclavage et seraient évidemment difficiles à supprimer complètement. Nous avons affirmé ailleurs (2017 : 244) que :

La société antillaise de langue française semble être une société succursale par excellence de la France. Les Antillais, de nos jours, ne voient pas forcément une grande différence entre la vie au pays natal et la vie ailleurs.

Quoi qu'il en soit, force est de constater qu'il surgit, plus que jamais, des individus et des institutions d'Etat qui s'engouent d'établir l'égalité entre la race blanche et la race noire aux Antilles françaises. Vivant dans une région où son rôle n'est aperçu que dans le contexte de fournir des mains-d'œuvre pour les usines, industries et des centres commerciaux gérés par leurs concitoyens blancs, l'homme noir antillais se trouve au pieds du mur et décide donc d'orchestrer sa sortie des ennuis de

racialisation. Tout en remettant en cause son exclusion latente de la nation française, le Noir antillais prend des mesures visant à revaloriser sa personnalité piétinée pendant l'esclavage. A cet effet, on remarque qu'il y a des efforts conjugués par des historiens, des écrivains littéraires (tels que Maryse Condé, Gisèle Pineau, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, pour ne pas mentionner des écrivains qui ont vécu comme Aimé Césaire et Édouard Glissant) des sociologues, des ethnologues et des militants pour la cause antillaise se trouvant dans d'autres domaines vers le respect des droits de l'homme antillais. Bien que traversant toujours des réalités qui laissent encore beaucoup à désirer, Larace noire aux Antilles françaises se montre bel et bien en cours d'émerger. Certes, il y a *un long chemin vers la liberté* pour la race noire aux Antilles, mais toujours est-il que des progrès remarquables ont été jusqu'ici enregistrés. Cela parce que, selon Maryse Condé dans *Dieu nous l'a donné*, 'c'est Dieu qui leur a donné la terre antillaise.'

Références bibliographiques

- Antoine, R.(1992). *La littérature franco-antillaise- Haïti, Guadeloupe et Martinique*. Paris : Editions Katharla.
- Beaudoux-Kovats , E. & Jean Benoist (1972). « Les Blancs créoles de la Martinique » *'archipel Inachevé : culture et société aux Antilles françaises*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 109-132.
- Brossat Alain et Daniel Maragnès(1981)*Les Antilles dans l'impasse ?* Paris : Editions Caribbéennes
- Célestine, Audrey(2013) « Mobilisations et identité chez les Antillais en France : le choix de la différentiation » *Revue Asylon*, no. 8 juillet 2010-septembre, Radicalisation des frontières et promotion de la diversité.
- Condé Maryse (1972)*Dieu nous l'a donné*. Paris : P.J Oswald.
- (1977) *Le Roman antillais*. (2 volumes), Paris : Nathan.
- Corzani Jack (1978)*La Littérature des Antilles-Guyane françaises*. (6 volumes), Fort-de-France : Desormeaux.
- Fonkuoa Romuald(2006) « La Littérature antillais et histoire : écrire l'histoire des peuples Sans Histoire » *Notre Librairie, Revue des Littératures du Sud*. No.161,mars pp.104-110.
- Franklin John(1984)*De l'esclavage à la liberté*. Paris : Editions caribéennes.

- Glissant Edouard(1981)*Le Discours antillais*. Paris : Seuil.
- Lirus Julie(1981)*Identité antillaise*. Paris : Editions caribéennes.
- Lucas Raphael (2008) « La Littérature caribéenne et l'exil : la migration des imaginaires. *Culture Sud, Caraïbes : Un monde à partager*. No. 168, janvier-mars, pp. 178-189.
- Ngal George. (1975) *Aimé Césaire : un homme à la recherche d'une patrie*. Dakar : les Nouvelles Editions Africaines.
- OsawaruTerry(2017)*L'Ailleurs et le roman antillais francophone*. Thèse de doctorat inédite : L'Université de Benin, Benin-City, Nigeria.
- Pineau Gisèle(2010)*Case mensonge*. Paris : Bayard Editions.
- Pattieu Sylvain (2016)« Un traitement spécifique des migrations d'outre-mer : le BUMIDOM(1963-1982)et ses ambiguïtés » *Revue Politix*, no 116,pp.81-113.
-(2018)« Migrants citoyens, migrants vacanciers : les voyages-vacances du BUMIDOM, 1965-1980 » *Revue Genèses* no 111,pp. 70-91.
- Rosello Mireille(1992)*Littérature et identité créoles aux Antilles*. Paris :Karthala.

BIOGRAPHY OF AUTHOR

Dr Terry Aigbeovbios Osawaru teaches Francophone Caribbean Literature at the Department of Foreign Languages, Faculty of Arts, University of Benin, Benin-City, Nigeria. He obtained his doctorate degree in Francophone Caribbean Literature at the University of Benin, Nigeria with a thesis titled "L'Ailleurs et le roman antillais francophone". He has published well researched articles in reputable journals both in Nigeria and internationally. His research interests include, exile, migration, identity and slave history of Guadeloupeans and Martinicans.

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Le Dr. Terry Aigbeovbios Osawaru enseigne la Littérature antillaise francophone au Département des Langues Etrangères, Faculté des Lettres, University of Benin, Benin-City, Nigeria. Il a soutenu son doctorat en Littérature antillaise francophone à l'University of Benin au Nigéria avec une thèse intitulée « L'Ailleurs et le roman antillais francophone ». Il a rédigé des articles bien recherchés dans des Revues aussi

bien au Nigéria qu'à l'étranger. Son domaine de recherche inclut l'exil, la migration, l'identité, et l'histoire esclavagiste des Guadeloupéens et des Martiniquais.